

Conditions Générales de Vente et de Prestation

1. Les présentes conditions de vente et de prestations sont applicables aux particuliers faisant appel aux services de 16 Music Lab à partir du 02 Novembre 2017.
2. Tout matériel confié pour réparation au représentant de 16 Music Lab fera l'objet d'une prise en charge payable d'avance. Cela correspond à la prestation de diagnostic (avec démontage, remontage de la machine) et établissement du devis détaillé. Cette prise en charge est de 50€ Net. Elle est due si le client ne donne pas suite favorable à l'intervention ou si la machine n'est pas réparable ou si le montant des réparations est supérieur au prix d'une machine neuve (dans ce cas, la machine n'est pas réparée). Le représentant de 16 Music Lab remettra au client un reçu daté et signé en échange du paiement de la prise en charge.
3. Après réception du matériel, le client reçoit un devis par mail ou par courrier postal dans un délai d'une semaine. Ce devis est valable un mois. Il reprend les opérations à effectuer pour le dépannage de la machine, les composants électroniques et pièces détachées nécessaires à la réalisation des travaux ainsi que le coût des opérations. Le devis comporte également une mention spécifiant la durée d'immobilisation de la machine. Cette durée est indicative et ne peut être tenue comme contractuelle. En effet, le délai d'obtention des pièces est extrêmement variable selon la disponibilité chez le fournisseur, son degré d'obsolescence et le lieu de stockage et d'achat. Une fois le devis accepté, le client renvoie le devis signé et daté par mail, courrier ou le remet en main propre au représentant de 16 Music Lab. Aucune opération hormis le diagnostic et le devis ne sera réalisée sans l'accord écrit du client. Si le client donne suite favorable au devis et que l'intervention est effectuée, le montant de 50€ correspondant à la prise en charge est déduit de la facture. Si le client ne donne pas suite favorable au devis ou si le matériel n'est pas réparable, le représentant de 16 Music Lab fourni au client une fiche d'intervention technique mentionnant les opérations effectuées et les causes d'impossibilité de réparation.
4. Lorsque l'intervention sur l'appareil confié au représentant de 16 Music Lab à été effectuée et terminée, le client est averti par mail, appel téléphonique ou SMS. Le client dispose alors de 15 jours pour venir récupérer son matériel et acquitter la facture. Une fois le délai de mise à disposition de 15 jours écoulé, le client devra s'acquitter de frais de stockage de son matériel chez 16 Music Lab. Les frais de stockage sont de 5€ Net par semaine. Toute semaine commencée est due. Le matériel est stocké pour une durée maximale de 10 semaines. Au delà de cette limite, le matériel est détruit s'il n'a pas été réparé (ou n'est pas réparable) ou si le client n'a pas donné une suite au devis. Le matériel réparé et non réclamé après la période de stockage de 10 semaines sera revendu pour couvrir le montant correspondant à la facture plus les frais de stockage. Si le montant de la vente du matériel est supérieure au montant dû par le client à 16 Music Lab, le client dispose alors d'un avoir correspondant au reliquat (valable 3 mois).
5. Toute intervention est due. Aucun matériel ne sera rendu au client tant qu'il n'a pas acquitté la totalité du montant de la facture.
6. La facture est envoyée au client par mail si celui-ci possède une adresse mail valide. Dans le cas contraire, la facture est remise au client le jour du retrait du matériel. Ce dernier peut également demander à ce que la facture lui soit envoyée par courrier postal. Le règlement de la facture s'effectuera en numéraire (Euros) si son montant total est inférieur à 200€ Net. Si le montant total de la facture est supérieur à 200€ Net, le règlement se fera exclusivement par chèque bancaire ou virement bancaire. Les informations (coordonnées bancaires et ordre) sont disponibles sur la facture.
7. L'atelier est ouvert du Lundi au vendredi de 10:00 à 17:00 non stop, hors périodes de vacances scolaire (Académie de Lille). Durant les périodes de congés scolaires, l'atelier est ouvert généralement de 10:00 à 14:00. Le client a la possibilité, s'il ne peut se déplacer durant les horaires d'ouverture de l'atelier, de prendre rendez-vous dans la limite des horaires suivants : entre 8:00 et 19:00 le lundi, mercredi et jeudi, entre 9:00 et 14:00 certains samedis. L'atelier est également fermé pour congés annuels un mois durant l'été (juillet et Août). Une affiche est alors apposée sur la devanture de l'atelier, indiquant la date et la durée effective de la fermeture. Les frais de stockage mentionnée à la rubrique 4 ne sont pas comptés lors des congés annuels. Toute demande d'intervention en dehors des périodes et des horaires spécifiés ci-dessus sera majorée de 50€. La facture client comportera alors la mention « Intervention Urgente ».
8. Le matériel confié par le client au représentant de 16 Music Lab devra être déposé dans son carton d'origine, ou un emballage adéquat. Il devra être propre et non démonté. 16 Music Lab se réserve le droit de facturer un supplément Nettoyage/ Remise en Conformité (25€ Net) avant intervention si le matériel est manifestement sale et/ou démonté ou encore s'il manque des capots, vis ou autres parties. Les platines vinyles seront remises avec une cellule équipée d'un diamant non usé et d'une feutrine couvre-plateau. Le client veillera à ce que tout équipement à mémoire (synthétiseur, boîte à rythme, etc) ait fait l'objet d'une sauvegarde préalable à son dépôt chez 16 Music Lab. 16 Music Lab et son représentant ne peut être tenu responsable d'aucune manière de l'effacement et la perte des données personnelles contenues dans ces machines.
9. Le client fournira également les schémas électroniques nécessaires au dépannage de son matériel. Pour tout matériel où les schémas techniques et/ou électroniques nécessaires à son dépannage ne sont pas fournis par le client, 16 Music Lab se réserve le droit de facturer la recherche et l'obtention des-dits documents techniques (25€ Net). Le dépôt et le retrait du matériel sont à la charge du client, 16 Music Lab n'assure ni l'enlèvement ni le retour du matériel.
10. Tout litige ou contestation entre le client et le représentant de 16 Music Lab devra être résolu de manière amiable entre les deux parties. En cas d'échec, l'un ou l'autre partie pourra saisir le tribunal d'instance de Dunkerque conformément à la législation en vigueur.